

## Le chariot élévateur et les voies de circulation

C'EST L'HEURE DU DÎNER. DIDIER SE REND À LA CAFÉTÉRIA PENDANT QUE STÉPHANE TRANSPORTE UN DERNIER CHARGEMENT DE LINGOTS D'ALUMINIUM.

LA SÉCURITÉ SEMBLE ÊTRE LE CADET DE LEURS SOUCIS.

QUELLES ERREURS LES DEUX HOMMES ONT-ILS VOLONTAIREMENT COMMISES ?



## LES ERREURS



- 1 Que fait Didier dans la voie de circulation des chariots élévateurs? Collision en vue!
- 2 Si la porte n'était pas condamnée et obstruée, peut-être que Didier pourrait emprunter un passage plus approprié pour les piétons.
- 3 Que peut voir Stéphane dont on distingue à peine les yeux par-dessus les deux paquets de lingots d'aluminium?

- 4 La visibilité du chariot élévateur, ou plutôt, le manque de visibilité ne semble pas être une grande préoccupation, puisque les phares ne sont pas allumés.
- 5 On peut déjà prédire que Stéphane butera très bientôt sur la vieille palette et autres obstacles jalonnant son parcours!
- 6 Même si l'heure de la pause a sonné, ce n'est pas une raison pour laisser au vestiaire le casque, les lunettes et les chaussures de sécurité...

Photos : Denis Bernier



## LES CORRECTIONS

Dans un entrepôt, chariots élévateurs et piétons sont appelés à travailler quotidiennement dans le même environnement. Des voies de circulation doivent être clairement délimitées pour les piétons et d'autres pour les chariots élévateurs. Par de simples lignes sur le plancher ou de préférence grâce à des

installations plus sophistiquées, séparant physiquement les protagonistes, comme dans cet entrepôt. Le but? Permettre aux piétons de circuler en toute sécurité. Ces voies doivent toujours être dégagées et tenues en bon état.

De plus, les charges qu'il transporte ne doivent pas obstruer la vue du

cariste. Le cas échéant, il faut conduire le chariot en marche arrière. La présence d'un signaleur peut également s'avérer nécessaire. Stéphane a réduit la hauteur de la charge en ne transportant qu'un paquet de lingots d'aluminium à la fois. Elle est stable et bien calée sur le dossier du chariot élévateur.

Stéphane conduit tous phares allumés, ralentit aux intersections et actionne l'avertisseur sonore. Il ne passera pas inaperçu, c'est certain. Il porte également sa ceinture de sécurité et l'appui-bras est abaissé, bien en place. Car à compter de 2008, les chariots élévateurs devront être munis d'un dispositif de retenue. Et les caristes devront les utiliser, il va sans dire!

### Protection individuelle

Didier et Stéphane portent les ÉPI (équipements de protection individuelle) obligatoires sur leurs lieux de travail. C'est-à-dire casque, lunettes et chaussures de sécurité. De plus, ils ont enfilé un vêtement aux bandes réfléchissantes. La visibilité est vitale. On doit également retenir que le casque est obligatoire aussitôt que le travailleur peut être blessé à la tête. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions le personnel de l'usine Alcan à Beauharnois pour sa collaboration, notamment Mélanie Tremblay, conseillère en santé et sécurité, de même que Pascal Dupuis, ingénieur et chargé de projet pour la firme LBCD.

Merci également à Didier Chapron et Stéphane Auger, tous deux d'Alcan, qui ont aimablement prêté leur concours comme figurants.

Nos personnes-ressources : Sylvie Beaugrand, professionnelle scientifique de l'IRSST, Pierre Bouliane, conseiller en prévention à l'Association Sectorielle Transport Entreposage, Sophie Brouillard, ingénieure et inspectrice à la Direction régionale de Valleyfield, et Yvon Papin, conseiller à la Direction de la prévention-inspection, tous deux de la CSST.